



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 221  
publié le 10 juin 2024**

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS) .....3

- Décision n°2024-07 DGS du 7 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10 ....4
- Décision n°2024-08 DGS du 7 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10 ....5

**Décisions émanant de la direction générale des services  
(DGS)**

## DÉCISION N° 2024-07 DGS

portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10

**L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant BIATSS relevant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°10 - CCA - INTEC,

### DÉCIDE :

#### **Article 1 :**

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 4 - BIATSS au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 10 - CCA - INTEC,

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : Mahsum GUNDUZ

Assesseur(e) : Rayssa BOISNE

#### **Article 2 :**

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 07/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégation

Secrétaire Général de l'EPN10

Mahsum GUNDUZ

#### Diffusion :

Président/e du bureau de vote  
Assesseur/e du bureau de vote  
Directeur général des services (DGS) du Cnam  
Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam  
Directeur/trice l'EPN concernée  
Secrétaire général/e de l'EPN concernée

Pour l'administratrice générale  
et par délégation  
**M. Mahsum GUNDUZ**  
Secrétaire général  
INTEC - EPN10 - CCA

**DÉCISION N° 2024-08 DGS**

**portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 10**

**L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant Maîtres de conférences, personnels enseignants du second degré affecté dans le supérieur (PRAG, PRCE, PLP) relevant du collège 2 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°10 – CCA – INTEC,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 2 - Maîtres de conférences, personnels enseignants du second degré affecté dans le supérieur (PRAG, PRCE, PLP) au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 10 – CCA – INTEC,

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : Mahsum GUNDUZ

Assesseur(e) : Hélène BUSSY-SOCRATE

**Article 2 :**

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 07/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégation

Secrétaire Général de l'EPN10

Mahsum GUNDUZ  
Pour l'administratrice générale  
et par délégation  
**M. Mahsum GUNDUZ**  
Secrétaire général  
INTEC - EPN10 - CCA

**Diffusion :**

Président/e du bureau de vote  
Assesseur/e du bureau de vote  
Directeur général des services (DGS) du Cnam  
Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam  
Directeur/trice l'EPN concernée  
Secrétaire général/e de l'EPN concernée